

Conseil national  
Conseil des Etats

Berne, le 22 mars 1990

Procès-verbal

de la séance du jeudi, 22 mars 1990,  
14.15 - 15.00 heures, à Berne,  
Parlement, Chambre 3

Ordre du jour

*Intégration européenne:*  
Présentation orale, par Messieurs  
les Conseillers fédéraux Delamuraz  
et Felber, des conceptions du  
Conseil fédéral en la matière.  
**Première** discussion, propositions,  
échanges d'idées, etc.

Présences:

Bureau du Conseil national:  
MM. Ruffy, Breimi, Nussbaumer, Pini,  
Hösli, Lanz, Massy, Longet, Grassi,  
Früh

Bureau du Conseil des Etats  
MM. Cavelty, Affolter, Schönenberger  
et Hänsenberger

Présidents des commissions et  
délégations:  
CAE: MM. Bundi CN et Masoni CE  
CAEc: MM. Oehler CN et Schönenberger  
CE  
Conseil de l'Europe: M. Columberg  
CN, (remplace M. Flückiger, CE)  
AELE: M. Gadiant CE

MM les Conseillers fédéraux  
Delamuraz et Felber  
M. le Secrétaire d'Etat Blankart  
M. le Secrétaire général Schaller,  
DFAE  
M. l'Ambassadeur Kellenberger,  
Bureau de l'Intégration  
MM. Aebi et M. J. Clerc  
Mme Thöne (procès-verbal)  
Services du Parlement

- 2 -

**Intégration européenne:**

**Le Président Ruffy** ouvre la séance et salue les membres des deux bureaux, ainsi que les Présidents des Commissions et Délégations qui s'occupent de l'intégration européenne. Cette séance est destinée à permettre au Conseil fédéral de présenter ses conceptions sur l'information et le traitement par le Parlement des questions d'intégration européenne.

**Monsieur Delamuraz**, Conseiller fédéral. Le Conseil fédéral maîtrise les problèmes actuels nés de l'intégration européenne. Tous les Départements sont intéressés, notamment le DFAE et DFEP qui ont institué le Bureau de l'Intégration. La coordination est assurée. Entre Monsieur Felber et lui, il y a une longueur d'onde commune. Les problèmes surgissent en raison de l'organisation du Parlement, où les problèmes sont discutés par les Commissions des Affaires étrangères et des affaires économiques, ainsi que par des Délégations. Le Conseil fédéral est heureux d'avoir l'occasion de rencontrer les parlementaires. Il s'agit d'assurer l'information du Parlement et sa coopération à la solution des problèmes européens. Une solution apparemment facile doit être évitée: l'institution d'une Commission de l'intégration européenne. Cette solution aurait pour désavantage de ne traiter les problèmes européens que pour eux-mêmes, hors de tout contexte général, politique et économique mondial. A quoi ressemblerait les séances des CAE Et CAEc si on y parlait de tout sauf de l'Europe ? Une partie importante de la substance du travail disparaîtrait. L'organisation actuelle du Parlement ne rend pas aisée la situation ni pour les parlementaires ni pour le Gouvernement. Nous voulons dès lors **poser la question**, compte tenu du maintien des structures actuelles, sans commission des affaires européennes, **comment améliorer l'information sur l'Europe ?**

Voici quelques **idées**: **avant chaque session ordinaire une information serait donnée sur l'état de la question européenne (trimestre par trimestre)**. On aurait la possibilité de donner des détails, de faire des appréciations et de déterminer la marche à suivre. Les Commissions des affaires économiques des deux chambres siègeraient ensemble pour leur information. Il en irait de même

- 3 -

pour les Commissions des affaires étrangères. Il s'agirait de systématiser la réflexion européenne, de garder le rythme et d'être dans le coup. Une grande discussion pourrait avoir lieu une fois par an et réunir les 7 délégations et commissions...

**Monsieur Felber**, Conseiller fédéral ... qui compte en tout 95 personnes !

**Monsieur Delamuraz**: Comment passer des séances de commissions à l'information du plénum. Cela n'est pas possible tous les 3 mois. Cette information devrait se faire 2 fois par an.

Pendant cette session, Monsieur Felber et moi avons répété les mêmes choses à différents moments. Si l'on veut décharger les Conseillers fédéraux, il est difficile de les avoir les deux à chaque occasion. Ce sera possible et nécessaire quand il y aura des décisions à prendre. Les deux Conseillers fédéraux seront présents ensemble pour défendre les résultats d'une négociation.

Le Conseil fédéral prévoit des moyens additionnels:

Bulletin d'information du Bureau de l'Intégration (rédigé grâce à l'apport de forces nouvelles)

Conférences distribuées à tous les parlementaires

Contacts des préposés à l'information avec les partis politiques et les groupes parlementaires

Séminaire de deux jours pour les parlementaires en automne

Le Conseil fédéral n'entend pas donner un contenu trop formel dans la phase préliminaire. L'information doit être fluide et permanente.

- 4 -

**Monsieur Felber**, Conseiller fédéral

Le public a besoin d'être informé sur:

La CEE (ce qu'elle est), l'AELE, les relations CEE-AELE, l'Espace économique européen, la nature des discussions en cours. Deux séminaires (allemand et français) seront organisés pour la presse (rédactions de journaux pas seulement presse parlementaire). Le Bureau de l'intégration expliquera ce qu'il fait pour l'information du Parlement, on peut imaginer le même type de séminaire. Il n'y aura pas de discours politiques mais un discours technique avec une présentation détaillée de l'EEE. Ces séminaires dureront deux jours. Etes-vous intéressés à entendre les négociateurs rapporter sur ce qu'ils font ? Les événements se déroulent rapidement. La phase exploratoire est en passe d'être terminée et les négociations pourraient commencer début juin. Nous pourrions vous présenter un rapport intermédiaire sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne. La difficulté consiste à préparer un rapport qui ne serait discuté aux Chambres qu'en septembre ou en décembre (qui est en fait l'état de la situation à fin mai). Ce rapport serait dépassé. Quelle solution préconisez-vous pour le traitement des rapports du Conseil fédéral ?

**Monsieur Gadiant** fait une motion d'ordre. Compte tenu de l'heure, les questions soulevées doivent être approfondies, on ne peut leur donner une réponse immédiate.

**Monsieur Affolter** dit que Monsieur Gadiant a raison et se réjouit que le Conseil fédéral ait cherché ce contact avec le Parlement, car on s'est plaint de ce que l'on ne savait pas où l'on allait. Les séminaires et les rapports sont-ils nécessairement les bons moyens ? Il s'agit de permettre au Parlement de s'introduire dans la phase des négociations et de lui permettre de jouer un rôle consultatif. Le Conseil fédéral doit pouvoir sentir qu'il a le soutien du Parlement. Par la suite, il faudra distribuer les rôles entre les Commissions et les Délégations.

- 5 -

**Monsieur Hänsenberger** met en garde contre la création de deux catégories de parlementaires. Ceux qui seraient informés et les autres.

**Monsieur Nussbaumer** revient avec la proposition de Mme Uchtenhagen de réunir tous les parlementaires avant chaque session, le vendredi matin des séances de groupes. Une orientation pourrait être donnée à tous les intéressés.

**Monsieur Schönenberger** appuie la motion d'ordre. Les fonctionnaires compétents doivent mettre au point une conception que le Bureau des Etats pourra approuver le 18 mai 1990.

**Messieurs Felber et Delamuraz** disent que ce délai peut convenir au Conseil fédéral.

**Monsieur Longet** souligne l'importance du facteur temps. Il serait absurde de passer les 3 prochains mois à discuter de structures. Il faut réunir tous les intéressés avant le mois de juin.

**Le Président Ruffy** dit que le Bureau du national se penchera sur cette question lors d'une très prochaine séance.

la séance est levée à 15h00.